



# Dossier demande de subvention 2025 - Associations



Date limite des dépôts de dossier : **7 février 2025**

Le dossier de demande de subvention est un **formulaire destiné à toutes les associations pouvant prétendre à l'obtention d'une subvention** de la part de la mairie de Parmain. Il concerne exclusivement les **demandes liées au fonctionnement de l'association.**

- **Comment nous retourner ce dossier ?**

Une fois le dossier rempli, vous devez le transmettre à la mairie :

- sous enveloppe à l'accueil de la mairie ou dans la boîte aux lettres
- par voie postale : Mairie de Parmain - Place Georges Clemenceau - 95620 PARMAIN
- par mail : [service-financier@ville-parmain.fr](mailto:service-financier@ville-parmain.fr)

Pour toutes questions, vous pouvez vous adresser au service des finances : 01 34 08 95 72

Infos pratiques

Demande de subvention annuelle de fonctionnement **auprès du Conseil départemental** : <https://www.valdoise.fr/286-subenligne.htm>

Contact

Service financier  
01 34 08 95 72  
[service-financier@ville-parmain.fr](mailto:service-financier@ville-parmain.fr)

Documents

[Formulaire de demande de subvention 2025](#)  
[Convention d'attribution d'une subvention \(pour information\)](#)